

RAPPORT DE JURY CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE en LATIN et en GREC  
PROFESSEURS CERTIFIÉS ET AGREGÉS  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS  
Session Janvier 2019

### COMPOSITION DU JURY

Dominique Augé, IA-IPR de Lettres, en charge du suivi des Langues et Cultures de l'Antiquité

Isabelle Cogitore, Professeure d'Université (Université Grenoble Alpes)

Laure Humblet, Professeure agrégée de Lettres Classiques

### DISCIPLINES REPRÉSENTÉES et RESULTATS

Pour cette deuxième session :

19 dossiers reçus, 15 candidats dont 5 inscrits aux deux certifications complémentaires (Latin et Grec) :

4 absents à l'épreuve orale d'admission

11 candidats à la certification complémentaire Latin ; 6 candidats reçus.

5 candidats à la certification complémentaire Grec ; 3 candidats reçus.

Les candidats ont été notés de **07/20 à 20/20**.

### ANALYSE DES RESULTATS

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- **Une maîtrise insuffisante de la discipline présentée pour la certification** : si la certification complémentaire est ouverte aux enseignants qui peuvent justifier d'un parcours d'études en latin ou en grec, il convient que les connaissances, parfois anciennes, aient été suffisamment réactivées pour garantir une mise en œuvre efficace de cet enseignement. La révision de savoirs morphologiques et syntaxiques est essentielle pour attester d'une connaissance suffisante et d'une capacité à transmettre.

- **Une appropriation insuffisante de la didactique propre à la discipline** : la constitution du dossier, et sa présentation devant le jury, doivent attester d'un état du questionnement propre à garantir un apprentissage efficace des élèves et une connaissance de la spécificité de ces enseignements optionnels, à la fois linguistiques et culturels.

- **Une connaissance lacunaire des programmes ou des dispositifs institutionnels** : les programmes propres à la discipline des Langues et Cultures de l'Antiquité, pour le collège comme pour le lycée, font état des deux dominantes complémentaires que sont la langue et la culture. Il convient en conséquence que le candidat ait conscience de ce double enjeu et soit conscient de la responsabilité de l'enseignant en charge de ces apprentissages.

## CONSEILS AUX CANDIDATS

- **L'épreuve orale et la présentation du dossier** : les candidats ont pour cette épreuve d'admission constitué un dossier dont le jury a pris connaissance ; il ne s'agit pas en conséquence d'en faire la présentation ou d'en redire le contenu. L'épreuve consiste bien à un temps d'analyse, y compris, critique, après expérimentation notamment. Ce dossier doit d'autre part attester d'un travail personnel et d'une appropriation authentique qui permettent au jury d'avoir une première connaissance des capacités du candidat comme de son engagement. Les photocopies de pages d'un manuel ne sont jamais suffisantes.

- **Le partage d'expériences et les échanges nécessaires** : si le jury a conscience de la difficulté des candidats à enrichir leur parcours d'une expérience de terrain récente, il est sensible aux efforts manifestés par certains de s'enquérir dans leurs établissements des pratiques, d'échanger avec des collègues sur les modalités pédagogiques. La consultation des sites institutionnels (exemple : les ressources mises à disposition sur Eduscol, les sites académiques et notamment le site dédié aux LCA dans l'académie de Grenoble <https://pegasus-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/>) ne peut être que bénéfique si elle donne lieu à un authentique effort d'appropriation et conduit à un questionnement.

- **La maîtrise de savoirs linguistiques et de compétences de lecture** : le candidat doit faire preuve de compétences didactiques en même temps que de connaissances culturelles ou plus spécifiquement linguistiques, tant au moment de l'exposé qu'au cours de l'entretien avec le jury. Afin d'aider les candidats dans cette préparation et pour permettre une interrogation équitable, les candidats, une fois inscrits, ont eu accès à une plateforme de formation réservée où leur étaient données une dizaine de pages à lire :

- Un extrait des *Commentaires de La Guerre des Gaules* de Jules César (Livre 5, paragraphes 1 à 10)

- Le *Contre Eratosthène* de Lysias

**Toutes les questions posées par le jury en fin d'entretien ont porté sur un court passage de l'un ou l'autre des deux textes selon la certification complémentaire choisie.** Le jury a ainsi vérifié, à partir de questions simples (le repérage de propositions subordonnées, les valeurs de l'accusatif, les prépositions...) les connaissances linguistiques rudimentaires mais essentielles comme la capacité à lire un texte latin ou grec.

Le jury, pour cette deuxième session, félicite le sérieux avec lequel la majorité des candidats se sont préparés et présentés à cette épreuve encore mal connue. La qualité des candidats admis (9 sur 16 interrogations) valide l'intérêt d'une certification propre à enrichir le vivier de professeurs de Lettres Classiques de nouveaux enseignants capables de tirer profit de parcours variés qu'ils mettront avec enthousiasme au service de leurs élèves dans l'intérêt de la discipline.

Pour aider les futurs candidats aux prochaines sessions, une formation à distance (via M@gistère) sera de nouveau ouverte au dépôt des dossiers.

Présidente du jury, Dominique Augé  
IA-IPR de Lettres



### VADEMECUM :

Certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité, option latin, option grec :  
[https://magistere.education.fr/ac-grenoble/pluginfile.php/952567/mod\\_assign/intro/Vademecum%20LCA.pdf](https://magistere.education.fr/ac-grenoble/pluginfile.php/952567/mod_assign/intro/Vademecum%20LCA.pdf)